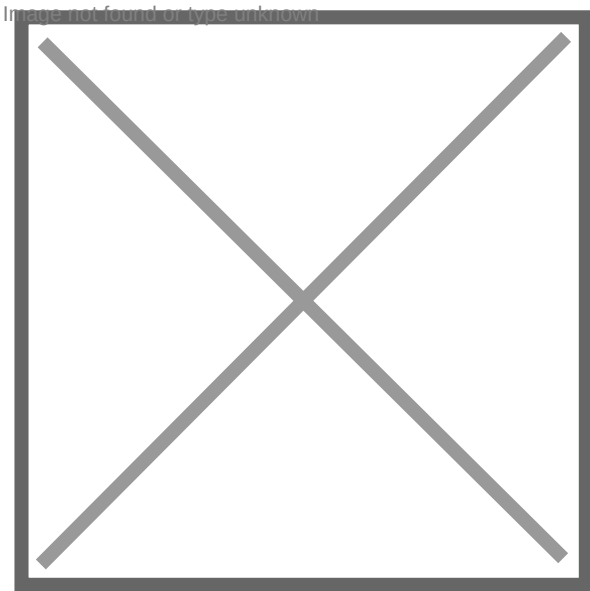




Location maison et citerne gaz

Par **tequila1967**, le **02/01/2018** à **12:16**

Bonjour,

Je vais louer une maison à partir du 04/01/18 ayant une citerne gaz en location chez Primagaz.

Je viens de recevoir un contrat de Primagaz où figure :

Abonnement ENERGIE 96,00 € Tfc/an qui contient :

- la mise à disposition du stockage (location?)
- l'inspection périodique réglementaire (entretien?)
- l'accès aux services de sécurité
- la livraison automatique
- l'encadrement du barème gaz de -5Yo à +5% (hors taxes) par rapport au barème gaz précédent, révision à date fixe limitée à deux fois par an (en avril et en octobre)

Il n'est pas prévu de signature du propriétaire seulement le locataire de la maison.

Après consultation des différentes discussions sur des forums, j'ai contacté Primagaz qui m'assure que c'est à moi de payer la location de citerne et l'entretien.

Est-ce que la loi a changé ? Est vraiment à moi de régler ceci ?

Mon futur propriétaire ne veut rien savoir.

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer

Par **Visiteur**, le **02/01/2018** à **13:29**

Bonjour et bonne année 2018

Le propriétaire-bailleur met à votre disposition un logement AVEC chauffage.

La location ou l'abonnement de la citerne sont payés par le bailleur, seules les livraisons de gaz sont à la charge du locataire.

Par **Lag0**, le **02/01/2018** à **13:31**

Bonjour,

[citation]seules les livraisons de gaz sont à la charge du locataire.[/citation]

Sauf dans le cas d'installation avec compteur, la citerne est alors remplie gratuitement par le fournisseur, seule la consommation au compteur est payée par le locataire.

C'est le meilleur système pour la location...

Par **tequila1967**, le **02/01/2018** à **13:33**

Bonjour Pragma et meilleurs voeux.

Je vous remercie de votre réponse.

Existe-t-il un texte de loi le stipulant ?

Par **Lag0**, le **02/01/2018** à **13:37**

Bien que je ne sois pas pragma...

Le décret 87-713 fixe la liste des charges récupérables, la location d'une citerne n'y est pas indiquée...

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066149>

Par **Tif0006**, le **16/09/2018** à **19:14**

Bonjour je vais louer une maison avec citerne a gaz. La citerne est vide et la tonne me coute 2009euros. Puije négocier 2 mois de loyer gratuit avec l'agence afin de pouvoir remplir ma citerne et refaire la pei.ture de la maison?

Par **Lag0**, le **16/09/2018** à **23:19**

Bonjour,

Vous pouvez tenter de négocier tout ce que vous voulez...

Par **Tif0006**, le **16/09/2018** à **23:25**

Merci